

10.—Requêtes des électeurs propriétaires de la ville de Notre-Dame-de-Grâces, demandant que le projet de loi à l'effet d'annexer ladite ville à la Ville de Montréal soit soumis aux électeurs propriétaires de ladite ville pour étude.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin DAVID, il est

Résolu: Que ce Conseil, après avoir pris connaissance des requêtes qui lui ont été présentées par les électeurs propriétaires de la ville de Notre-Dame-de-Grâces, ordonne que le règlement intitulé "*Règlement à l'effet d'annexer la ville de Notre-Dame-de-Grâces à la Cité de Montréal*," lequel règlement a été adopté en deuxième lecture le 2 décembre 1907, soit soumis aux électeurs propriétaires de la ville de Notre-Dame-de-Grâces pour qu'il soit pris en considération de la manière indiquée dans les dispositions de la Charte de Montréal et de ses amendements, et que le greffier de la Cité et le Département en Loi soient requis de prendre les mesures nécessaires à cette fin. (M. l'échevin Ward dissident).

11.—Du Ministre des Chemins de Fer et des Canaux, au sujet de la requête de la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Sud.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que l'honorable ministre des Chemins de Fer et des Canaux soit instamment prié, lorsqu'il s'agira pour lui de rendre une décision relativement à la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud, de subordonner et assujettir ladite Compagnie, dans l'exercice de ses droits, aux conditions d'un règlement qui sera adopté par le Conseil municipal avant qu'elle ne pénètre dans la Ville, ou, en d'autres termes, que l'autonomie de Montréal et les droits de propriété de la Ville, quant à ses voies publiques, soient sauvegardés, ainsi que tous autres droits et prérogatives appartenant de fait à la Ville de Montréal.

12.—Du Département en Loi, demandant certaines instructions au sujet de l'expropriation de la rue Saint-Antoine (5ième section).

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Qu'instruction soit donnée, tant au Département en Loi qu'au service de la Voirie, de faire ce que requis par la loi, et de donner avis aux propriétaires et occupants de ladite section de ne pas renouveler leurs baux afin d'éviter des frais.

ACTE

13.—Quittance de la Ville en faveur de M. François Courteau.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ladite quittance soit approuvée et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à la signer au nom de la Ville.

AVIS DE MOTION

14.—De M. l'échevin Gadbois, à l'effet de prendre en considération la question de l'éclairage.

RAPPORTS

15.—De la Commission des Finances, à l'effet de corriger certaines erreurs dans l'acte de cession de la propriété des Abattoirs, quartier Saint-Henri.

16.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler certaines réclamations s'élevant à la somme de \$9,112.93.

17.—De la Commission des Finances, à l'effet de payer certain intérêt à Dame Jane Thornton.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

18.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit additionnel de \$750 pour parachever l'égout de la rue Resther.

19.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit additionnel de \$1,050 pour parachever l'égout de la rue Lemoine.

20.—De la Commission des Finances, souscrivant aux rapports de la Commission de la Voirie et du Bureau d'Hy-

10.—Petitions from electors being proprietors in the town of Notre-Dame-de-Grâces, asking that draft of by-law to annex said town to the City of Montreal be submitted to the electors proprietors of the said town for consideration.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. DAVID, it was

Resolved: That this Council, after taking cognizance of the petitions presented by the electors proprietors of the town of Notre-Dame-de-Grâces, orders that by-law entitled "*By-law to annex the town of Notre-Dame-de-Grâces to the City of Montreal*," which said by-law was adopted in 2nd reading on the 2nd Dec. 1907, be submitted to the electors proprietors of the town of Notre-Dame-de-Grâces to be considered as provided by the Charter of Montreal and its amendments, and that the City clerk and the Law Department be instructed to take the necessary measures to that effect. (Ald. Ward dissenting).

11.—From Minister of Railways and Canals, anent the application of the Southern Counties Railway Co.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That the Hon. Minister of Railways and Canals be earnestly requested, in connection with any decision he may render with regard to the Montreal & Southern Counties Railway Co., to render said Company in the exercise of its rights subject and liable to the conditions of a by-law to be adopted by the City Council previous to their entrance into the City, or, in other words, that the self-government of Montreal and the City's proprietary rights to its thoroughfares be safeguarded as well as all other rights and prerogatives appertaining *de facto* to the City of Montreal.

12.—From Law Department, asking that certain instructions be given anent the expropriation of St. Antoine street (5th section).

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That instructions be given to the Law Department and the Road Department to comply with the requirements of the law and to notify the proprietors and occupants of said section not to renew the leases in order to avoid costs.

DEED.

13.—Acquittance by City to Mr. Francis Courteau.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said acquittance be approved of and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

MOTION.

14.—By Ald. Gadbois, to consider the lighting question.

REPORTS.

15.—From Finance Committee, to rectify certain errors in the act of cession of the abattoir property, St. Henry ward.

16.—From Finance Committee, to settle certain claims amounting to \$9,112.93.

17.—Finance Committee, to pay certain interest to Dame Jane Thornton.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

18.—From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee, for a further appropriation of \$750 to complete sewer in Resther street.

19.—From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee for an additional appropriation of \$1,050 to complete sewer in Lemoine street.

20.—From Finance Committee, concurring in the reports of the Road Committee and Board of Health for an appropriation of \$4,300 to construct a sewer in Oxenden Ave.